

DELIBERATION N°50/2018

Le **Mardi 19 juin 2018** à 10h00, le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 8/06/2018

Nombre de membres en exercice : 25

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du suppléant	Présent
CHY METROPOLE-CŒUR DES BAUGES	CAILLE Louis	X			ROUTIN Anne	
	DARVEY Albert		X		ESQUEVIN Jérôme	
	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
	LEOUTRE Jean-Marc	X			BRET Frédéric	
	VALLIN-BALAS Florence	X			CHAPPUIS Catherine	
CC CŒUR DE SAVOIE	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
CC YENNE	VERRON Frédéric	X			CHAPEAU Christian	
CA ARLYSERE	CRESENS Annick	X			TORNIER Xavier	
	GARZON Philippe	X			ROTA Michel	
	GAUDIN François			X	GIORIA Mireille	
CC VAL GUIERS	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC LAC AIGUEBELETTE	COURTOIS Gilbert			X	ZUCCHERO pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	CASANOVA Corinne	X			ROGNARD Olivier	
	CROZE Jean-Claude	X			COUDURIER Fabien	
	GRANGE Yves	X			GELLOZ Bernard	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BAUDIN Jean	X			CHEVALLIER Monique	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	X			BALMAIN Robert	
CC PORTE DE MAURIENNE	GENON Hervé			X	REFFET Patrick	
CC CŒUR DE TARENTEISE	DANIS Georges	X			SILVESTRE Maxime	
COLLEGE SPECIAL (Communes isolées)	BOUTY GEORGES	X			FRAISSARD Jean-Claude	
	PENNA Jean-Luc	X			EMPRIN Alain	
REGION	BONNIVARD Emilie		X			
DEPARTEMENT	FAVETTA-SIEYES Christelle			X	MITHIEUX Lionel	

TOTAL 17 2 5
TOTAL VOTANTS 20
TOTAL VOIX 25

1

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20180619-DEL50-2018-DE
Date de télétransmission : 22/06/2018
Date de réception préfecture : 22/06/2018

DELIBERATION N°50/2018

Objet : ACQUISITION

Opération : A 18-396 - La Galoppaz
Demandeur : commune de BARBERAZ
Portage en cours : 0 €
Axe : logement
Durée de portage demandée : 4 ans
Remboursement du capital stocké : 2 % les 3 1^{ères} années puis annuités constantes
Taux de portage annuel HT : 1% les 4 1^{ères} années - 1.5% de la 5^e à la 7^e année – 2% de la 8^e à la 10^e

En date du 24/04/2018, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un bâtiment à usage de foyer logement au prix France domaine. Après évaluation, il est proposé de délibérer sur le prix :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Barberaz	B588	Route d'Apremont	2 440 m ²	Bâti	UB	880 000 €
		TOTAL	2 440 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué.

Le 21/06/2018
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20180619-DEL50-2018-DE
 Date de télétransmission : 22/06/2018
 Date de réception préfecture : 22/06/2018